

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE
PARGNY SUR SAULX
SEANCE du 29/03/2012**

L'an deux mille douze,
Le vingt-neuf Mars deux mille douze à vingt heures trente,
Le Conseil Municipal de la Commune régulièrement convoqué en date du vingt-deux mars 2012, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de PARGNY SUR SAULX sous la présidence de M. LECLERE Roland, Maire.

| | |
|---|----|
| Nombre de conseillers en exercice : | 17 |
| Nombre de conseillers présents : | 12 |
| Nombre de conseillers présents ou représentés | 16 |
| Nombre de conseillers excusés : | 01 |
| Nombre de conseillers absents : | |

Etaient présents : M. LECLERE Roland, Mme GUERIN Denise, M. RINALDI Serge, Mme AUBRY Christine, M. CABART Jean-Claude, M. FRERSON Alain, SERGENT Jean-Marie, M. JEANNOT Christophe, M. LALLOUETTE Joël, M. PETRICIG Jean-Michel, Mme WINISDOERFFER Inès, M. PIERRARD Didier.

Absents :

Absents excusés : Mme BLOT Laura

Pouvoirs : M. GIRARD Pascal à M. LECLERE Roland, Mme FONTANIVE Marzéna à Mme AUBRY Christine, M. EL KHIDER Mustapha à M. RINALDI Serge, Mme SAINT PIERRE Valérie à Mme GUERIN Denise

Secrétaire : M. RINALDI Serge

Affiché le : 05/04/2012

**OBJET : PROPRIETE COMMUNALE – Vente d'une parcelle communale
N° 12/27**

Vu le rapport de présentation soumis à son appréciation,

Vu la délibération n° 1101 en date du 03/02/2011 autorisant le maire à mettre en vente le bâtiment de 112m² situé sur la parcelle cadastrée AC 368 d'une superficie d'environ 340 m² et sis 22 et 24 rue Hannequin à PARGNY SUR SAULX.

Considérant qu'une agence immobilière a estimé ce bâtiment entre 80 000€ et 85 000€

Considérant que M. BEN MARCE Mourad domicilié 10, impasse des Mésanges à PARGNY SUR SAULX souhaite, par courrier en date du 12/03/2012, acquérir ce bâtiment pour un montant de 80 000€ (quatre-vingt mille euros).

Considérant qu'il est nécessaire de donner mandat à Maître LEPAGE, Notaire à Vitry-Le-François de recevoir l'acte de vente.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et par un vote à l'unanimité :

DECIDE de céder à M. BEN MARCE Mourad domicilié 10, impasse des Mésanges à PARGNY SUR SAULX ce bâtiment de 112m² situé sur la parcelle cadastrée AC 368 d'une superficie d'environ 340 m² et sis 22 et 24 rue Hannequin à PARGNY SUR SAULX et ce, pour un montant 80 000[€] (quatre- vingt mille euros).

DECIDE de donner mandat à Maître LEPAGE, Notaire à Vitry-Le-François de recevoir l'acte de vente.

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

Fait à PARGNY SUR SAULX,
Le Maire,
Roland LECLERE